

CAF DE CHAMBERY - Charte de la section Canyon

L'encadrement des sorties club est strictement bénévole

Une **sortie club** est une sortie :

- proposée par un encadrant validé par le club
- publiée sur l'agenda du club.
 - des prérequis à l'inscription peuvent être ajoutés dans la description de la sortie
- validée par l'un.e des responsables de la commission canyon et la présidence du CAF.
 - la validation est implicite, mais les responsables d'activité et/ou la présidence du CAF peuvent interdire une sortie

→ Les propositions de sorties hors calendrier notamment sur le groupe Whatsapp *Piranapéro* ou autres canaux de diffusion n'engagent pas la responsabilité du CAF de Chambéry.

Les **responsables** de la sortie sont le(s) organisateur(s) de la sortie.

- Même si d'autres cadres sont présents lors de la sortie, ils participent sous la responsabilité des organisateurs (quel que soit leur diplôme)
- Le responsable de la sortie est libre d'accepter ou de refuser un participant à sa sortie.
 - en cas de refus une explication est souhaitable mais pas obligatoire

L'inscription sur une sortie engage le **participant** et implique :

- d'avoir le niveau technique requis pour la sortie (en cas de doute il est nécessaire de contacter l'organisateur avant son inscription)
- d'être en condition physique adaptée à la sortie
- d'avoir le matériel adapté à la sortie :
 - à minima : Une paire de baskets ou de chaussures de montagne /Un maillot de bain et un tee-shirt de sport / Pack de canyoning classique : combinaison néoprène, casque type escalade, baudrier de canyon, deux longues avec mousquetons HMS ou auto, un descendeur type huit et son mousqueton, une paire de chaussons néoprène.
 - en fonction de la sortie, il est recommandé d'avoir de l'eau / vivre de course / pique-nique adapté à la longueur de la course
 - matériel technique spécifique si demandé par l'organisateur (exemple : Kway, matériel de remontée sur corde, matériel de rééquipement, gants néoprène)

Matériel

- Seules les cordes club sont autorisées dans une sortie du CAF Chambéry
- Le matériel individuel des participants doit être en bon état et conforme à l'activité canyon. Il est de la responsabilité de chaque pratiquant de s'assurer de la conformité de son propre matériel
 - En cas de doute il est nécessaire de faire vérifier son matériel par l'organisateur
 - Des baudriers, casques, combinaisons et chaussons sont disponibles en location au club si nécessaire pour la somme de 15 euros par sortie.